

Art 1 : Le Pointer Club Français crée un challenge exposition pour valoriser les qualités morphologiques de nos chiens, en les comparant lors d'expositions de conformité au standard où d'expositions Internationales organisées en France. Une exposition à l'étranger pourra être prise en compte.

Art 2 : Le pré requis pour participer à cette échelle des valeurs est d'avoir participé soit à l'exposition Nationale d'élevage soit à l'exposition de championnat de France.

Art 3 : Le classement de cette échelle des valeurs se fera à partir des meilleurs classements acquis dans les expositions d'au moins 4 Spéciales de Races (y compris nationale d'élevage et championnat de France) dans la limite **de 8 résultats**. En distinguant les mâles des femelles.

Art 4 : Le coefficient 2 sera attribué aux résultats obtenus lors de l'exposition Nationale d'élevage.

Art 5 : Le barème suivant sera appliqué :

CACIB 14

RCACIB 13

CACS 12

RCACS 11

1 er Excellent 10

2 ème Excellent 09

3 ème Excellent 08

Excellent 07

Très Bon 04

Assez Bon 03

Bon 02

Les résultats seront transmis en fin d'année par les propriétaires qui souhaitent participer à ce challenge, à **M GABARROCA Jean-Pierre Référent du club** par courrier ou email qui établira le classement. Le premier mâle et la première femelle de l'échelle des valeurs se verront attribuer le Challenge Anne Le Tinnier.

Art 6 : Les résultats seront comptés sur une année civile (01 janvier au 31 décembre). Les lauréats mâle et femelle se verront remettre un souvenir lors de l'exposition Nationale d'élevage.

Art 7 : En cas d'égalité le chien ayant obtenu le meilleur résultat en travail sera déclaré vainqueur.

Art 8 : Ce trophée sera remis en jeu chaque année. Le Challenge Exposition du Pointer Club français prend effet le 01 janvier 2022.